

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

# DRÔME ARDÈCHE FOOT

*Procès Verbaux*





## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 12

REUNION DU 06/02/2018

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY,

### INFORMATIONS

*Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### DOSSIER N° 26

**Match n° 19558246, MONTMEYRAN US 2 / DESAIGNES AS, Seniors D5 poule E du 17/09/2017**

Evocation du club de Desaignes sur le joueur Emmanuel BUCHARD, licence n° 1010635351 susceptible être non qualifié à la date du match.

La commission a pris connaissance de la demande d'évocation du club de Desaignes, par courriel le 25/09/2017.

Ce dossier a été mis en attente (PV n° 4 du 17/10/2017).

- Considérant qu'en date du 11/09/2011, le club de Montmeyran a enregistré une demande de licence via footclubs de «joueur libre» et de «dirigeant» pour BUCHARD Emmanuel.

- Considérant que le 14/09/2017, le service des licences de la ligue a notifié un refus pour absence de certificat médical.

- Considérant que le club de Montmeyran n'avait pas jugé bon de fournir un certificat médical puisque le joueur possédait une licence de «dirigeant» pour la saison précédente (2016/2017) avec certificat médical.

- Considérant que de la ligue a notifié le refus de la licence au club de Montmeyran après la date du match (17/09/2017), l'éducateur a aligné le joueur BOUCHARD Emmanuel sur la feuille de match, le délai des 4 jours pleins après la date d'enregistrement étant requis.

Considérant que suite à la demande de la ligue, le joueur BOUCHARD Emmanuel a fourni un certificat médical pour voir sa qualification en date du 27/09/2017.

### Décision :

En vertu de l'article 70.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. qui précise que : « pour les joueurs et dirigeants, le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Les deux conditions suivantes sont respectées pendant cette période de trois saisons :

- *l'intéressé a conservé sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre*
- *l'intéressé a répondu au questionnaire de santé.»*

La commission des règlements dit qu'il s'agit d'une erreur du service d'édition des licences de la ligue que la 1ère demande de licence en date du 11/09/2017 était complète donc ce joueur aurait dû avoir sa qualification en date du 16/09/2017 donc il pouvait participer au match du 17/09/2017.

Agissant par voie d'évocation, sur le fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission des règlements rejette l'évocation comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

#### DOSSIER N° 27

#### **Match n° 20197554, Malataverne 1 / Crest Aouste 2, coupe René Giraud 4° tour du 28/01/2018**

Réserve d'avant match posée par le capitaine du club de Malataverne dite recevable concernant la participation à la rencontre de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Crest 2 à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification de la feuille de match Crest Aouste 1 / Val Lyonnais FC 1, Seniors 3R du 17/12/2017, il s'avère qu'aucun joueur a participé à cette rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de Malataverne sera débité de 35,90 € pour frais de dossier.

#### Réserves non confirmées

- Match n° 20197551, FC Tricastin 2 / Ets Malissard 1, coupe René Giraud du 28/01/2018
- Match n° 19558162, Barbières 2 / St Marcel les Valence 2, Seniors D5, poule D du 21/01/2018

**Laurent JULIEN**

**Gérard Giry**



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°27

REUNIONS DU 1<sup>ER</sup> ET 4 FEVRIER 2018

**Président :** Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04.

**Présents :** Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, André GALLICE, Denis GLANDU, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME.

### A L'ATTENTION DES CLUBS

**Nous demandons aux clubs suivants de nous renvoyer en urgence sous peine de pénalités, les feuilles de matchs manquantes (cette demande concerne les clubs recevants) :**

- D3 DROME PROVENCE 1/ST PRIVAT ;
- D4 DROME PROVENCE 2/SAUZET.

### D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable :

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04.

### D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable :

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14.

### D5 ET CONTROLE FEUILLES DE MATCHS

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50.

### D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15.

### COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57.

**Les matchs de coupe René GIRAUD et Xavier BOUVIER non joués le 28 Janvier ont été reportés au 18 Février 2018.**

**Le tirage des 1/8ème de finales des coupe GIRAUD et BOUVIER aura lieu le 27 Février 2018 à partir de 18 h 30 au siège du District Drôme Ardèche de Football. Les clubs qualifiés y sont cordialement invités.**

### FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

### **CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE :**

Tirage effectué par Monsieur POMMIER MICHEL, commission des arbitres.

AS SFAM / EYRIEUX EMBROYE le 01/03/2018 à 20 h 00.

AME SPORT / LE PIC ST ROMAIN ou BOURG LES VALENCE le 26/02/2018 à 19 h 30.

**Il n'y a pas de prolongation en challenge, juste les tirs au but.**

### **CHAMPIONNAT :**

La rencontre FC. EYRIEUX EMBROYE / AS VEORE MONTOISON prévue le 01/03/2018 se jouera le 22/03/2018 à 20h30.

La rencontre AME SPORT / RPTS prévue le 05/02/2018 se jouera le 19/02/2018.

### **VETERANS**

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

Les clubs n'ayant pas disputé les rencontres de championnat VETERANS doivent jouer toutes les rencontres avant le 20 avril, sous peine de match perdu aux deux équipes

### **FUTSAL**

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

### **CHAMPIONNAT :**

Le nouveau calendrier peut être consulté sur le site du district. Prendre les nouveaux numéros de match et remplir **correctement** les feuilles de matches.



PROCÈS-VERBAL N° 26

Réunion du 02/02/18

**Présents :** Roselyne LAULAGNET, Sylvain BOUCHARDON, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Claude BRESSON, Robert ASTIER.

#### TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### **Autorisations de tournois accordées :**

VESSEAUX

U11 le 07/04/18

U13 le 08/04/18

VAL D'AY

U11 le 21/04/18

U13 le 22/04/18

LA VALDAINE

U11, U13 le 01/05/18

#### **Rappel règlement**

Il est rappelé aux clubs qu' il ne doit pas être fait de classement lors des plateaux et des tournois (futsal et extérieur) en U7 et U9.

#### CATEGORIE U9 et U7

Responsable :

Sylvain BOUCHARDON : Port : 06.71.05.96.54

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Les poules définitives sont disponibles sur le site du District.**

Les coordinateurs doivent envoyer rapidement les plannings des poules.

**Plannings reçus :**

U7 : Poules 2, 10, 11, 16, 24

U9 : Poules 5, 10, 11, 22, 24, 28, 32

### **Informations**

Le District DROME ARDECHE a été retenu comme site pilote par la FFF pour la journée nationale des débutants .

Pour répondre au cahier des charges imposé par la FFF nous devons modifier la date prévue pour cette journée.

**Elle aura lieu à RHONE CRUSSOL, le samedi 26 mai 2018.**

Les informations sur le déroulement de la journée seront données ultérieurement.

### CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert - Port: : 06 80 92 81

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

COURRIERS CLUBS : FC LARNAGE SERVES, US MONTELIER, FC CHATELET.

**Calendriers** : Les calendriers désormais **définitifs** sont disponibles sur le site du District en rubrique PRATIQUE/FOOT D'ANIMATION.

### **Lieux des rencontres** :

Les clubs des poules concernées sont priés de noter :

ESPOIRS :

Poule C : Les rencontres du club FC CHATELET sont programmées sur le terrain de Champagne.

BOURGEONS :

Poule C : Les rencontres du club FC CHATELET sont programmées sur le terrain de Champagne.

### **Inscription nouvelle équipe :**

BOURGEONS : Poule G –ES LARNAGE SERVES 4 remplace Exempt 99.

**Plateaux du 27/01/2018** : Les plateaux non joués le samedi seront reprogrammés par les clubs recevants. Des dates ont été libérées dans notre calendrier pour répondre à ces situations.

### **RAPPEL IMPORTANT :**

***Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entrainera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.***

*Prochains plateaux : Samedi 03 Mars 2018.*

#### CATEGORIE U13

Responsable :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Feuilles de matchs :**

**Attention**

Lorsque les matchs sont joués, il est **obligatoire** d'enregistrer le résultat.

Si vous changez de date les matchs , il est **obligatoire** de prévenir par mail la Commission des Jeunes , sauf si vous le faites par footclubs.

Les feuilles de matchs doivent être scannées au District sur la boîte [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) ( ne pas les envoyer par courrier )

Les clubs qui ne respecteront pas ces obligations seront amendés, comme pour le foot à 11.

#### CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Coupes PESTRE et QUINTIN**

Les matchs qui ne se sont pas joués le 27/01/18 pour cause d'arrêtés municipaux sont reprogrammés par la Commission des Jeunes le 17/02/18.

Les 1/8 finales auront lieu le 24/02/18

Le tirage a été effectué par Robert ASTIER, responsable des tournois et Richard ZAVADA, responsable marketing.

Consultez le site rubrique coupe ou footclubs.

#### CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

#### CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Coupe VIVIER BOUDRIER**

Les matchs qui ne se sont pas joués le 28/01/18 pour cause d'arrêtés municipaux sont reprogrammés par la Commission des Jeunes le 18/02/18.

Les 1/8 finales auront lieu le 25/02/18

Le tirage a été effectué à la Commission des Jeunes

Consultez le site rubrique coupe ou footclubs

### **CATEGORIE U19**

#### Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Les matchs qui ne se sont pas joués les 27-28/01/18 pour cause d'arrêtés municipaux sont reprogrammés par la Commission des Jeunes.

Consultez le site ou footclubs.

### **FUTSAL JEUNES**

#### **Philippe Aubert**

Tél : 04 75 04 30 38

Mobile : 06.80.92.81.87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Les clubs sont priés de noter le calendrier des prochains rendez vous Futsal Jeunes du District :

**-Samedi 17 Février 2018 à Bourg de Péage, Complexe Sportif Vercors, Finales :**

- 13 G,
- U15 G,
- U15 F,
- U17 G.

#### **Qualifiés pour les finales du Samedi 17 Février 2018 :**

U15G : ES BEAUMONTELEGER, US DAVEZIEUX, FOOT MONT PILAT, MONTELIMAR US, RHONE CRUSSOL FOOT 07, FC RHONE VALLEES.

U15F : BARBIERES BRM, EYRIEUX EMBROYE FC, MELAS LE TEIL SC, NORD DROME 1, RHONE CRUSSOL, OL VALENCE 1.

U17G : BOURG DE PEAGE FC, GF HERMITAGE TOURNON, NORD DROME ES, PORTES VALENCE FC, RHONE CRUSSOL FOOT 07, SUD ARDECHE AS.

U13G : CRUAS SC 1, US DAVEZIEUX 1, MONTELMAR FC 1, SALAISE FC 1, RC TOURNON –TAIN 1, VALLIS AUREA FOOT 1.

**IMPORTANT : Vérification des licences des pratiquants :**

Le District Drôme-Ardèche vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018, les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier. Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur, ce qui est le cas de compétition Futsal Jeunes, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs par les officiels du District présents sur les plateaux, de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider

-Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le règlement sportif des compétitions.

Nombre de joueurs maximal pour chaque équipe: 10 joueurs peuvent figurer sur la feuille de match. 8 parmi ces 10 pourront participer à une même rencontre. Pour les finales régionales, seulement 8 joueurs pourront figurer sur la feuille de match.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.

**Pratique en mixité :**

Les modalités de pratique en mixité en futsal sont identiques à celles utilisées en plein air. A titre d'exemple une joueuse U16F, ne peut pas pratiquer en U15 sauf si celle-ci est intégrée dans un Pôle Espoir.



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 26

**Présents :** Eric MILHAN, Vincent BRET, Michel POMMIER, Christophe GRUAU, Alexandre MARLIN, Alexandre MARTIN.

#### COURRIERS DES ARBITRES

**Mme Rosita PELAGE :** CM reçu, nous vous souhaitons un prompt rétablissement.

**M. David MIGUEL :** Courriel reçu pour la modification de votre adresse mail.

#### COURRIERS DES CLUBS

**FC ST RESTITUT :** Demande d'arbitre en D6 pour les journées 3, 5, 8, 10, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.

**ES NORD DROME :** Demande d'arbitre en D5 pour la journée 12, le nécessaire sera fait suivant disponibilité.

#### INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ARBITRES

**Rappel : Les indispositions sur votre compte MyFFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.**

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission de l'Arbitrage doit être faite sur la nouvelle boîte mail de la CDA : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

#### FORMATION DES ARBITRES CLASSES D4

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D4 aura lieu **le samedi 10 février 2018 à GUILHERAND-GRANGES.**

**Rendez-vous à 8 h 15 très précises au stade des Combes.** La réunion prendra fin à 13 h 00.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note.

La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE.

#### **Ordre du jour :**

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Point sur les désignations
- Point technique (réunion d'avant match, faute technique...)
- Questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

**Liste des arbitres convoqués :**

AMEUR	ZOUHAIER
AMROUNE	SAMIR
BAGHOUGH	AZIZ
BILLON	PHILIPPE
BOTTEX	RICHARD
BROSSETTE	ANDY
CABRITA	JEAN JEROME
CELLE	YOANN
DEBBAGHI	KARIM
DUC	WILFRIED
EL HADDAOUI	JALAL
ELKHCHINE	YOUSSEF
ESSON	FABRICE
FARIA CARVALHO MARTI	BRUNO
GARNIER	VIVIEN
GOMES	DAVID
GONCALVES	YOANN
GUIJARRO	LUC
HOUSSET	ROBIN
JERONIMO GONZAGA	PEDRO
KAYA	BUNYAMIN
KINDT	ALEXANDRE
KODHAI	ADEL
LAMBERT	REMI
LECAT	KEVIN
MACCHI	ANTHONY
MARZULLO	JEREMY
MATHE ROUSSEL	JEAN LUC
MIGUEL	DAVID
NAICH	MOSTAFA
NOUTAI	ZINSOU
PIGNON	JEREMY
ROMDHANE	AYMEN
SADIK	SALIM
SIMSEK	YILMAZ

TELALI	NABIL
WEBER	STEPHANE
YVON	SEBASTIEN
ZGHAL	MOHAMED

## FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que 2 réunions de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15, U17 et U19 ont été programmées, à savoir :

- **Vendredi 16 février 2018, de 8 h 30 à 13 h 00 (Stade de Jossols à DAVEZIEUX)**
- **Samedi 3 mars 2018, de 8 h 30 à 13 h 00 (Stade synthétique de CRUAS)**

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 2 réunions de formation proposées.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Expérimentation test physique « TAISA » ;
- Point technique et administratif ;
- QCM sur les lois du jeu ;
- Informations diverses et bilan général ;
- Clôture de la matinée de formation.

**Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive ne sont pas concernés.**

**Prévoir le matériel prise de note, une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.**

**Cet avis tient lieu de convocation.**

## FORMATION CONTINUE DES ARBITRES D1, D2, D3, D4, D5 ET AA (SEANCE DE RATTRAPAGE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion de rattrapage des arbitres classés D1, D2, D3, D4, D5 et AA aura lieu **le samedi 17 février 2018** au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à **8 h 30** très précises. La réunion prendra fin à **13 h 00**.

Se munir du matériel prise de note.

La présence à l'intégralité cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE.

Ordre du jour :

- Informations du Président de la CDA
- Point sur les désignations
- Point technique (réunion d'avant match, faute technique, placement...)
- Questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

Le Président  
**Eric MILHAN**

Le secrétaire  
**Jean Marie MONFORT**



PROCÈS-VERBAL N° 05

Réunion du 31 janvier 2018

**Présents :** MM. RICHARD Jimmy, M FLANDIN Daniel, PALACIN Gérard, MARTINEZ Emile, LEFEBVRE Roger, ABANOZIAN Rémy.

**Aide Horizon Bleu :** M. D'AGOSTINO Dominique.

**Excusé :** M. MONFORT Jean Marie.

COURRIERS RECUS DE LA CFTIS

**1.1. Classements fédéraux initiaux**

**AUBENAS – STADE RIPOTIER NORD – NNI 070190201**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFoot A11 jusqu'au 25/01/2018.

Eclairage moyen horizontal : 313 Lux.

Facteur d'uniformité : 0.77.

Rapport Emini/Emaxi : 0.62.

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = Non communiqué.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

Imprimé de confirmation de classement.

Rapport de vérification des installations électriques des bâtiments, réalisé par un bureau de contrôle en date du 01/03/2016. (Le rapport de vérification doit concerner l'éclairage de l'aire de jeu).

Cet éclairage n'ayant jamais été classé en niveau E4, la CFTIS demande que lui soit transmis une demande de classement initiale par l'intermédiaire de la CRTIS.

La Commission reprend le dossier du 12/12/2017 et prend connaissance du document transmis par la CRTIS :

Avis préalable favorable de la CFTIS pour un classement en niveau E4 en date du 04/05/2004.

La CFTIS demande que lui soit transmis un dossier complet de demande de classement.

**1.2. Confirmation de classement**

**ANNONAY – STADE ALAIN DUPUIS – NNI 070100101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 18/10/2017.

Eclairage moyen horizontal : 255 Lux.

Facteur d'uniformité : 0.80.

Rapport Emini/Emaxi : 0.60.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 18/10/2018.

#### **CRUAS – STADE GILBERT ESPEYTE 1 – NNI 070760101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 17/12/2017.

Eclairement moyen horizontal : 242 Lux.

Facteur d'uniformité : 0.86.

Rapport Emini/Emaxi : 0.72.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 17/12/2018.

#### **GUILHERAND GRANGES – STADE MISTRAL – NNI 071020101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 14/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 227 Lux.

Facteur d'uniformité : 0.71.

Rapport Emini/Emaxi : 0.56.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/10/2018.

#### **VALENCE – STADE GEORGES POMPIDOU 1 – NNI 263620101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 14/11/2017.

Eclairement moyen horizontal : 625 Lux.

Facteur d'uniformité : 0.79.

Rapport Emini/Emaxi : 0.65.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 14/11/2018.

#### **LE POUZIN – STADE EMILE DUPAU – NNI 071810101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 01/02/2014.

Eclairement moyen horizontal : 805 Lux.

Facteur d'uniformité : 0.78.

Rapport Emini/Emaxi : 0.66.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 17/01/2019.

### **1.3. Tests in situ de maintien de classement**

#### **AUBENAS – STADE RIPOTIER NORD – NNI 070190201**

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 01/02/2025.

La Commission demande donc que lui soit transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 30/06/2018.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure à 300 personnes), avant le 31/03/2018.

#### **CHANAS – STADE AIME BEC – NNI 380720101**

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 16/09/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 13/12/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Remerciements.

### **TOURNON SUR RHONE – STADE SAINT JUST 3 – NNI 73240103**

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 15/09/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 19/12/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Elle demande que lui soit transmis un Arrête d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (capacité d'accueil inférieure a 300 personnes), avant le 31/03/2018.

## **COURRIERS RECUS DE LA LIGUE**

### **- Classement d'éclairage**

#### **Niveau E5**

**CHATEAUNEUF SUR ISERE** : complexe sportif Brignon- NNI. 260840102.

Niveau E5- 184 lux- CU 0.70- Emini / Emaxi 0.52.

Rapport de visite effectué par M. MONFORT et PALACIN - Classement jusqu'au 22 Janvier 2020.

**UCEL** : Stade Marquand – NNI. 073250201.

Niveau E5 – 173 lux – CU 0.72 – Emini / Emaxi 0.54.

Rapport de visite effectué par M. LEFEBVRE - Classement jusqu'au 2 Janvier 2020.

#### **Confirmation**

**CREST** : stade municipal- NNI. 261080102.

Niveau E5- 177 lux- CU 0.76- Emini / Emaxi 0.61.

Rapport de visite effectué par M. DANON - Classement jusqu'au 29 Janvier 2020.

#### **Niveau EFOOT A 11**

**VESSEAUX** : Stade de l'Hermas – NNI. 73390101.

Niveau E Foot à 11 -124 lux – CU 0.50 –Emini : Emaxi 0.30.

Rapport de visite effectué par M. LEFEBVRE – Classement jusqu'au 2 Janvier 2020.

**SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES** – NNI. 072940101.

Niveau E Foot à 11 – 135 lux – CU 0.74 – Emini / Emaxi 0.42.

Rapport de visite effectué par M. MARTINEZ - Classement jusqu'au 2 janvier 2020.

**DONZERE** : Stade Michel Hidalgo – NNI. 261160101

Niveau E Foot a 11 – 109 lux – CU 0.70 – Emini / Emaxi 0.40.

Rapport de visite effectuée par MM. PALACIN et FLANDIN- Classement jusqu'au 29 Janvier 2020.

## Classement d'installation

### **Niveau 5 :**

- **SAINT JEAN DE MUZOLS : Stade Municipal – NNI. 072450102.**

Niveau 5 avec AOP du 28 Janvier 2011.

Rapport de visite effectué par M. FLANDIN – Classement jusqu'au 15 Janvier 2028.

*Titre 6 – Circulaire 19*

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

- **MONTELIMAR : Stade Bagatelle – NNI. 261980301**

Niveau 5 : Rapport de visite effectué par M. MARTINEZ – Classement jusqu'au 15 Janvier 2028.

### **Niveau Foot A11**

- **SAINT JEAN DE MUZOLS : Stade Municipal – NNI. 072450103**

Niveau Foot A11 avec AOP du 28 Janvier 2011.

Rapport de visite effectué par M FLANDIN – Classement jusqu'au 15 Janvier 2028.

## COURRIERS ENVOYES A LA LIGUE

## Classement des installations

- **Confirmation de classement : Niveau 5.**

**TOURNON SUR RHONE** : deux terrains (NNI 073240102 et NNI 073240104), **SABLONS, MACLAS.**

## Eclairages

- **Confirmation de classement d'éclairage:** Niveau E5

**CHANAS** (frais facturés 50 euros), **VALLON PONT D'ARC** (frais facturé 50 euros), **BOULIEU LES ANNONAY** (frais facturé 50 euros), **AUBENAS** stade Marquand (frais facturé 75 euros).

## Divers

- **Confirmations d'éclairage :**

**CHATUZANGE LE GOUBET** : stade municipal, visite de M GRANJON de la CRTIS le 13 février 2018 à 18h30 pour contrôle de l'éclairage.

## DOSSIERS EN COURS

- **PUY SAINT MARTIN** (éclairage) rendez-vous le 07/02/2018.
- **VEYRAS** : dossier d'éclairage.
- **LAMASTRE, LARNAGE, MAUVES** : **confirmation** d'éclairage.
- **LA CROIX DU FRAYSSE** demande de prolongation de dérogation concernant l'utilisation de leur terrain.
- **ALBOUSSIÈRE** : courrier envoyé à la mairie d'ALBOUSSIÈRE concernant les anomalies de sécurité constatées (tribunes, buts non conformes, absence de main courante) Attente PV de Sécurité.
- **LE CHEYLARD** (stade Lapalisse 2) : classement décennale.
- **SAINT PRIVAT** : en attente de fin de travaux concernant l'éclairage.
- **BOURG SAINT ANDEOL** : avis favorable pour avant projet de vestiaires.
- **AOUSTE SUR SYE** : en attente de visite des installations.

Dossiers FAFA en cours : en attente de validation

**CHAVANAY, SAINT ALBAN D'AY, JARCIEU, VALENCE** (Club House).

**Infos rappel** : les clubs suivants FC HERMITAGE, COLOMBIER SAINT BARTHELEMY, HOSTUN, SOYONS, SAINT MONTAN évoluant en D3 sont susceptibles de montée en D2 et devront obligatoirement obtenir l'homologation de leurs terrains en niveau 5 pour pouvoir jouer les rencontres.

#### **RAPPEL :**

**1-** Tous les terrains doivent être homologués classés (selon le règlement de la F.F.F : Art L 131.16 du Code du Sport) pour les compétitions officielles et organisation de manifestations ouvertes aux licenciés.

**La confirmation de classement des terrains et installations sportives se fait tous les 10 ans.**

**Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans.**

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques agréés par la F.F.F :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS.
- NOVAREA – 28000 CHARTRES.
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER.

**Arrêté d'Ouverture au Public** ou une attestation de capacité du Maire (Capacité d'accueil inférieure à 300 personnes) manquant sur les fiches « Installations »...Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...)

Sans ces informations la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants.

Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

**Match en nocturne** : 120 lux sont demandés pour un premier contrôle – Mini 100 lux pour la D3, D4 et D5.  
170 lux pour la D1 et D2 – Mini 150 lux.

Aucune dérogation ne sera accordée par la commission des terrains et équipements.

Si vous êtes intéressés pour jouer en nocturne, il faut nous contacter.

Pour information le relevé de Lux vous sera facturé **50 euros pour les clubs évoluant en district et 120 euros pour les clubs évoluant en Ligue.**

**2-**Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.

La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

### **3-Dimensions des vestiaires**

**Problématique :** des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m<sup>2</sup> minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : «Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » ( Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m<sup>2</sup> est maintenue avec la condition suivante :

**« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)**

**Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.**

RESPONSABLES SECTEURS :

**M. MARTINEZ :** secteur **4, 3** (Terrains ci-joints : FC RHONE VALLES, FC EYRIEUX EMBROYE, FC MONTAGUT CF ENTREPRISES TOULAUDAINES, AS ST JULIEN LABROUSSE), **11 et 12.**

**M FLANDIN :** secteur **2, 3** (Terrains ci-joints : AS ALBOUSSIERE, FC CHEYLARD, AS GILHOC /ORMEZE, ST BARTHELEMY LE PIN, AS MARTINOISE (SAINT MARTIN DE VALAMAS), AS DU PIC (Corpo ), AMS DE VERNOUX, GROZON) et **8**

**M PALACIN :** secteur **1 et 7**

**M LEFEBVRE :** secteur **5 et 6**

**M MONFORT :** secteur **3** (Terrains ci-joints : AS CORNAS, FL GUILHERAND GRANGES, RHONE CRUSSOL FOOT 07, UNION SPORTIVE FOOTBALL GRANGEAIS, VIVARS C SOYONS), **9 et 10**

Prochaine réunion de la commission le **21 mars 2018 à 18h30.**